



**ACADÉMIE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CENTRE DES
MONUMENTS NATIONAUX**

Description de l'environnement de travail

Le CMN, établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de la Culture, conserve, entretient, anime et ouvre à la visite près de 100 monuments historiques propriétés de l'État, dont les monuments de l'Île de la Cité : la Conciergerie et la Sainte-Chapelle. Le secteur des monuments de l'Île de la Cité sera de nouveau complété par les tours de la cathédrale Notre-Dame, dont la réouverture est prévue en fin d'année 2024.

La Conciergerie et la Sainte-Chapelle de Paris sont deux monuments emblématiques de l'Île de la Cité et vestiges du palais de l'Île de la Cité, première résidence des rois de France sous les Capétiens.

Construite à partir du Xe siècle, la Conciergerie est un vaste ensemble architectural gothique qui abrite les fonctions administratives et judiciaires. Elle devient par la suite un haut lieu de détention durant la Révolution Française avec l'installation du tribunal Révolutionnaire.

Aujourd'hui la Conciergerie est un lieu pluriel qui propose de découvrir ses espaces médiévaux, son parcours Révolutionnaire et sa prison, et accueille régulièrement des expositions historiques ou d'art contemporain.

La Sainte-Chapelle de Paris, a été commandée par Louis IX au XIIIe siècle. Chef d'œuvre de l'architecture gothique, elle éblouit les visiteurs du monde entier avec ses vitraux chatoyants dont les deux tiers sont d'origine. Ses baies relatent 1113 scènes de la Genèse à l'Apocalypse et son un manifeste religieux mais aussi politique. Un chantier de restauration de ses façades est actuellement en cours.

Le service éducatif des monuments de l'Île de la Cité œuvre à l'accessibilité des monuments pour les publics familles, sociaux et scolaires. Il développe de nombreux projets pour les publics de l'Education Nationale tout au long de l'année : classes culturelles, classes à PAC, jumelage avec le REP Suzanne Lacore dans le 19e, rencontres enseignants et stages académiques en partenariat avec d'autres institutions culturelles, conception de dossiers pédagogiques, accompagnement de parcours et de restitution dans les monuments (lycées professionnels, collèges etc.) et lors d'événements annuels (journées internationale des droits des femmes, fête de la musique, nuits de la lecture...). Le.la professeur.e relais fait le lien entre l'Académie de Paris et le monument, il.elle impulse des idées et actions pour les enseignants et accompagne les enseignants autour de projets spécifiques.

Profil recherché : enseignant toute discipline familier des lieux de patrimoine, volontaire et autonome, sensibilisé aux problématiques de l'éducation artistique et culturelle, à l'histoire et force de proposition.

Savoir-faire :

- Expérience dans la conception et la mise en œuvre de projets d'éducation artistique et culturelle en équipe et en partenariat

Expertise en pédagogie, besoins éducatifs particulier

Expertise dans le domaine de la formation et de la formation de formateurs (rencontre enseignants et stages académiques, ressources pédagogiques pour les enseignants)

Connaissances :

Connaissances en histoire, histoire de l'art et architecture

Connaissance des dispositifs d'éducation artistique et culturelle

Connaissance des relais de communication auprès de l'Académie de Paris

Qualités personnelles :

Grand sens du travail en équipe

Mobilité, réactivité et adaptabilité

Autonomie et capacité à intégrer les règles et le cadre administratifs, juridiques et financiers d'un Etablissement Public National.

Missions principales :

Le professeur relais aura pour mission, en liaison avec la délégation académique à l'éducation artistique et culturelle :

de repérer et d'accompagner les équipes pédagogiques dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets d'éducation artistique et culturelle via la DAAC : conseil aux enseignants, suivi des projets, accompagnement des dispositifs EAC dans le respect de la charte de l'EAC et des cahiers des charges spécifiques à chaque dispositif.

d'informer la communauté éducative des activités et des ressources proposées par les monuments (mails, site de l'Académie, newsletter).

de contribuer à produire et mettre à disposition des ressources pédagogiques, d'enrichir les contenus pédagogiques en lien avec les actualités du monument et les programmes scolaires.

de contribuer à la formation initiale et continue des enseignants : participation à la définition des besoins en formation en fonction des besoins repérés sur le terrain ; participation à l'élaboration des outils et supports de formation produits par le service.

de veiller à l'actualisation des offres sur le pass culture

d'opérer le suivi et le développement du jumelage des monuments de l'Île de la Cité avec le REP Suzanne Lacore

Professeur relais de la DAAC

Le professeur relais intégrera le réseau des professeurs relais de la DAAC de Paris et sera amené à participer aux trois réunions annuelles du réseau

Il devient aussi relais de la DAAC au sein de la structure culturelle pour laquelle il sera missionné et assure parallèlement une mission de veille de l'évolution des dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

Il garantit une bonne circulation de l'information entre la structure culturelle et la DAAC

Conditions

L'appel à candidature est ouvert aux enseignants titulaires dans l'académie de Paris

La fonction de professeur relais s'inscrit dans le cadre rénové des missions des personnels enseignant d'éducation et de documentation. Ainsi, la rétribution qui pourra être attribuée dans le cadre de cette mission académique relève désormais des dispositions du Décret 2015-475 du 27 avril 2015.

Dans ce cadre, l'enseignant-e percevra pour une année scolaire complète quatre Indemnités de Missions Particulières (IMP)¹ ce qui équivaut à quatre fois deux heures de travail hebdomadaire pour la structure sur la base de 36 semaines annuelles. Le montant des IMP sera modulé en fonction de la date de recrutement.

La reconduction annuelle de la mission de professeur-relais est soumise à un bilan d'activité. Cette mission est inscrite dans une durée définie lors du recrutement.

¹ Une IMP = 1250 euros bruts annuels